

Guide de qualification professionnelle à l'intention des candidats

Pompier II

Janvier 2019

Table des matières

Bienvenue.....	3
Mission de l'École	4
Le réseau des gestionnaires de formation	5
Description de la qualification <i>Pompier II</i>	6
Type d'examen de qualification professionnelle	6
Admission aux examens	6
Lien avec la norme NFPA	7
Sources de références utilisées	7
Exemple de question d'examen	7
Consignes générales de préparation aux examens	8
Responsabilités du candidat	8
À la veille de l'examen.....	8
Conseils pour réussir aux examens	8
Compétences attendues lors des examens pratiques	9
Politiques de qualification professionnelle de l'ENPQ.....	11
Influence induite	11
Les examinateurs	11
Plagiat et fraude	11
Besoins particuliers	12
Seuil de réussite	12
Communication des résultats.....	12
Appel	12
Certification professionnelle	12

Bienvenue

L'École nationale des pompiers du Québec vous souhaite la bienvenue au processus de qualification professionnelle. En prenant part à ce processus, vous vous assurez d'obtenir une qualification professionnelle reconnue pour exercer une fonction importante au sein d'un service de sécurité incendie, celle de pompier.

L'École tient à souligner votre professionnalisme et votre implication à offrir un service de qualité à l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec.

Ce *Guide de qualification professionnelle* vous aidera à comprendre toutes les étapes du processus de qualification professionnelle. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour réussir votre démarche.

L'École considère également l'apport des femmes et des hommes au domaine de la sécurité incendie. À cet égard, le masculin n'est utilisé que pour des fins de simplification de la lecture.

Bon succès!

Mission de l'École

La mission de l'École est inscrite à l'article 52 de la Loi sur la sécurité incendie :

52. L'École a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

L'École doit donc s'assurer que les pratiques et les processus de qualification professionnelle qui permettent d'attester la compétence des élèves respectent les standards de qualité auxquels le milieu québécois de la sécurité incendie est en droit de s'attendre.

Ainsi, pour remplir sa mission, l'École s'est dotée de politiques et de procédures qui gouvernent ses actions en qualification professionnelle afin de garantir un jugement juste, équitable, impartial et libre d'influence sur la performance des candidats inscrits aux examens. Un examen de qualification professionnelle est l'évaluation par une tierce partie neutre, à un moment précis, de la compétence d'un candidat au regard des exigences minimales d'une norme.

Le réseau des gestionnaires de formation

Depuis sa création, l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) a mis en place un réseau de gestionnaires de formation permettant d'assurer sur l'ensemble du territoire québécois la disponibilité des programmes et cours de l'École tel qu'ils sont prescrits au *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*.

Ce sont les gestionnaires qui organisent les formations dans les différentes régions de la province et qui supervisent la gestion des dossiers des élèves en collaboration avec le personnel du registrariat de l'École.

Le gestionnaire de formation est donc le lien privilégié entre l'élève et l'École tout au long de la formation qui prépare aux examens de qualification professionnelle.

Description de la qualification Pompier II

Type d'examen de qualification professionnelle

L'évaluation des compétences des candidats est faite au moyen d'un examen théorique et de trois examens pratiques.

L'examen théorique présente 75 questions à choix multiples portant sur cinq cours du programme (il n'y a pas de questions sur la désincarcération dans cet examen).

Les examens pratiques se répartissent comme suit :

- Un examen pratique est administré dans le cadre du cours portant sur l'intervention lors d'une fuite de gaz enflammé;
- Le deuxième examen pratique a lieu une fois les cours 1 à 5 terminés. Il s'agit de mises en situation d'intervention dans lesquelles le candidat doit :
 - prendre en charge les opérations de la force de frappe initiale;
 - intervenir dans le cas d'un incendie d'un bâtiment de grande dimension;
 - coordonner une équipe d'attaque à l'intérieur d'un bâtiment à risque faible;
 - assister une équipe de sauvetage technique;
 - intervenir sur la scène d'un incendie de liquide inflammable.
- Le troisième examen pratique est donné après le cours de désincarcération (cours 6). L'examen est structuré en deux parties. La première partie consiste à analyser un incident et à préparer l'intervention (par écrit). Dans la deuxième partie, le candidat effectue les manœuvres de désincarcération sur une automobile.

Admission aux examens

Pour être admis aux examens de qualification professionnelle *Pompier II*, le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

1. Avoir un certificat *Pompier I* ou être « Réputé *Pompier I* »;
2. Avoir l'attestation *Autosauvetage* et le certificat *Matières dangereuses – Opération*;
3. Avoir suivi une formation *Pompier II* reconnue par l'École et avoir un dossier conforme chez un gestionnaire de formation;
4. Avoir payé à l'École les frais d'inscription et d'examen de qualification. Pour la majorité des candidats, ces frais sont inclus dans les frais d'inscription au programme;
5. Ne pas porter la barbe. Le point 9.1.1.1 de la norme CSA Z94.4-93 exige que le pompier soit bien rasé pour assurer l'étanchéité du masque de l'appareil respiratoire. L'École respectera cette exigence en refusant tout candidat qui ne respecte pas cette condition lors des examens pratiques de *Pompier II*. Seul l'examen de *Désincarcération* ne nécessite pas le port de l'APRIA.

Lien avec la norme NFPA

L'examen de qualification professionnelle *Pompier II* mesure l'atteinte des compétences minimales requises décrites dans l'édition courante de la norme *NFPA 1001 Standard for Fire Fighter Professional Qualifications*.

Sources de références utilisées

L'École utilise les références suivantes pour les examens de qualification professionnelle :

1. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (2011). Guide de l'élève, *Pompier II*, 2^e édition, Laval, 232 p.
2. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (2010). *Manuel d'intervention en matières dangereuses. Sensibilisation et Opération*, Laval, 339 p.
3. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (2010). *Tirés à part en sauvetage technique*, Laval, Fire Protection Publication.
4. GOODSON, Carl et MURNANE, Lynne (2009). *Manuel de lutte contre l'incendie et d'intervention en matières dangereuses 5^{ième} édition*, Oklahoma, FPP, IFSTA, 1386 p.
5. Guide des mesures d'urgence.
6. Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie du Québec.

Exemple de question d'examen

La plupart des examens écrits de l'École se présentent sous la forme de questions avec choix de réponses. Voici un exemple :

1. Comment appelle-t-on la transmission de la chaleur engendrée par le déplacement de liquides ou de gaz chauffés?
 - a) La conduction
 - b) La convection
 - c) Le rayonnement
 - d) L'élévation

La bonne réponse est : b) La convection

Référence : GOODSON, Carl et MURNANE, Lynne (2009). *Manuel de lutte contre l'incendie et d'intervention en matières dangereuses 5^{ième} édition*, Oklahoma, FPP, IFSTA, p. 93.

Consignes générales de préparation aux examens

Responsabilités du candidat

Le candidat a les responsabilités suivantes en regard de sa participation à la qualification professionnelle :

1. Réaliser toutes les activités de formation ou les démarches de reconnaissance des acquis requises par l'École pour être admis à la qualification professionnelle;
2. Effectuer tous les travaux demandés dans les délais prescrits, en respectant les consignes données;
3. Faire preuve de rigueur dans la présentation de ses travaux, tant dans le contenu que dans la forme;
4. Remplir toutes les tâches propres aux types d'évaluation des compétences utilisées par l'École aux fins de la qualification professionnelle;
5. Respecter les délais prescrits lorsqu'il se prévaut des formes de recours possibles;
6. Adopter un comportement social acceptable, digne des valeurs inhérentes au métier de pompier.

À la veille de l'examen

1. S'assurer de la date, de l'heure et du lieu de l'examen et avoir en main le matériel demandé lorsque nécessaire;
2. Prévoir un moyen de transport approprié et le temps nécessaire pour se rendre au lieu de l'examen. Prévoir un stationnement le cas échéant;
3. Se munir d'une montre pour bien gérer son temps;
4. Entreprendre l'examen avec confiance et détermination;
5. Dans le cas d'un examen pratique, éviter de prendre un repas trop lourd la veille de l'examen et s'assurer de bien s'hydrater avec de l'eau. Au besoin, effectuer des exercices d'étirement pour éviter les blessures lors de la réalisation des tâches demandées.

Conseils pour réussir aux examens

1. Être attentif aux instructions données par l'examineur de l'École. Avant de commencer l'examen, ne pas hésiter à poser des questions si des instructions ne sont pas bien comprises;
2. Lire attentivement chaque question et tous les choix de réponse, s'il y a lieu;
3. Dans le cas des examens à choix multiples, transcrire les réponses sur la feuille-réponse au fur et à mesure, car seules les réponses inscrites sur la feuille-réponse sont corrigées;
4. Si une question semble difficile, ne pas s'y attarder trop longtemps et passer à la question suivante;
5. Prévoir du temps pour réviser les réponses;
6. Se concentrer sur la tâche à faire;
7. Ne pas se laisser influencer ni distraire par les autres candidats. Par exemple, le bruit des pages tournées rapidement ne signifie pas que les personnes trouvent facilement les réponses.

Compétences attendues lors des examens pratiques

Prendre en charge les opérations de la force de frappe initiale. NFPA 1001 (édition 2008) EPT : 6.2.1, 6.2.2, 6.3.2	
Objets d'évaluation	Éléments de compétences spécifiques
✓ Prendre le commandement de l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire la situation initiale à la centrale. - Détermination du mode de commandement.
✓ Analyser la situation.	<ul style="list-style-type: none"> - Estimer les probabilités : évolution de la situation, dangers, dommages, risques, etc. - Évaluer sa capacité à intervenir. - Déterminer l'objectif d'intervention.
✓ Développer le plan d'opération initial.	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer la stratégie. - Déterminer et prioriser les tactiques. - Répartir le travail aux effectifs. - Communiquer l'état de la situation et le plan d'opération à un officier.
✓ Organiser le lieu de l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer un endroit pour la gestion des opérations. - Déterminer la position des véhicules. - Déterminer les secteurs et les périmètres. - Dénombrer le personnel.
✓ Transférer le commandement.	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer la procédure de transfert de commandement.
✓ Compléter et transmettre un rapport d'incendie.	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire les données dans le formulaire.

Appliquer des procédures d'intervention dans le cas de l'incendie d'un bâtiment de grande dimension. NFPA 1001 (édition 2008)	
Objets d'évaluation	Éléments de compétences spécifiques
✓ Estimer les risques associés à l'incendie d'un bâtiment de grande dimension.	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les caractéristiques du bâtiment. - Distinguer les systèmes mécaniques du bâtiment. - Reconnaître les éléments pouvant favoriser ou limiter la propagation de l'incendie. - Décrire l'évolution possible de l'incendie. - Décrire le comportement possible des matériaux sous l'effet de l'incendie. - Repérer des données dans le plan d'intervention.
✓ Analyser les données du panneau d'alarme.	<ul style="list-style-type: none"> - Interpréter les signes visuels et sonores. - Déterminer les actions à prendre.
✓ Mettre en place des mesures pour protéger les occupants.	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les priorités pour l'évacuation des occupants. - Appliquer les procédures d'évacuation ou de confinement des personnes. - Utiliser les différents moyens d'évacuation.
✓ Appliquer les tactiques de combat d'incendie.	<ul style="list-style-type: none"> - Positionner les véhicules d'urgence. - Déployer et utiliser les établissements de tuyaux. - Appliquer les méthodes d'attaque et de ventilation. - Utiliser les outils de communication.
✓ Participer à l'analyse rétrospective de l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Suggérer des améliorations. - Repérer les signes du syndrome post-traumatique.

Coordonner une équipe d'attaque à l'intérieur d'un bâtiment.NFPA 1001 (édition 2008) EPT : 6.3.2, 6.3.4, 6.5.4, 6.5.5	
Objets d'évaluation	Éléments de compétences spécifiques
✓ Recueillir et transmettre les renseignements relatifs à l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Relever les renseignements sur l'état de la situation. - Estimer les probabilités quant à l'évolution de la situation. - Confirmer la tâche avec l'officier. - Communiquer la tâche à l'équipe d'intervention.
✓ Se préparer à intervenir.	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la capacité à intervenir des membres de l'équipe. - Choisir les outils d'intervention et les tactiques. - Appliquer la procédure d'entrée dans le bâtiment.
✓ Analyser la situation lors de l'entrée dans le bâtiment.	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les risques associés au bâtiment. - Reconnaître la phase de développement du feu et la proportion du bâtiment touché par l'incendie. - Détecter les effets de l'incendie sur la structure du bâtiment. - Reconnaître les signes précurseurs de l'embrassement généralisé ou de l'explosion de fumée.
✓ Procéder à l'attaque de l'incendie.	<ul style="list-style-type: none"> - Localiser le foyer de l'incendie. - Suivre l'évolution de l'incendie. - Coordonner les opérations d'extinction, de recherche, de sauvetage et de ventilation de l'équipe. - Vérifier l'état des membres de l'équipe. - Reconnaître les signes de dégradation de la situation. - Déclencher un retrait prioritaire. - Appliquer la procédure de réception d'un appel de détresse. - Préserver les éléments de preuve.
✓ Mettre fin à la tâche de l'équipe.	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer le moment pour mettre fin à la tâche. - Transmettre l'information à l'équipe de relève ou à l'officier commandant.
✓ Entretenir les équipements.	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les procédures d'entretien. - Effectuer les tests annuels sur les tuyaux.
✓ Pour l'ensemble :	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer avec l'officier commandant. - Appliquer les règles de santé et de sécurité.

Assister une équipe de sauvetage technique. NFPA 1001 (édition 2008) EPT : 6.4.2	
Objets d'évaluation	Éléments de compétences spécifiques
✓ Prendre connaissance de la situation.	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'environnement dans lequel se trouve la victime. - Établir un contact avec la victime. - Évaluer sommairement la condition de la victime. - Reconnaître les capacités et les limites d'intervention des intervenants sur place. - Reconnaître les outils et les équipements nécessaires à l'intervention. - Évaluer la nécessité de recourir à une équipe technique.
✓ Préparer et sécuriser l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> - Évacuer la zone d'intervention. - Baliser les périmètres et les zones de travail. - Contrôler l'accès au site d'intervention. - Éliminer les sources de dangers. - Organiser l'environnement de travail. - Assister une personne en détresse.
✓ Secourir les membres de l'équipe de sauvetage technique.	<ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner les équipements demandés par les sauveteurs. - Réaliser les tâches demandées par les sauveteurs. - Se montrer disponible.
✓ Terminer l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapporter les tâches effectuées à l'officier. - Récupérer et nettoyer le matériel. - Sécuriser les lieux.
✓ Participer à l'analyse rétrospective de l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Suggérer des améliorations dans les pratiques, le cas échéant. - Repérer les signes du syndrome post-traumatique.

Intervenir sur une fuite de gaz ou de liquide enflammé. NFPA 1001 (édition 2008) EPT : 6.3.1, 6.3.3	
Objets d'évaluation	Éléments de compétences spécifiques
✓ Analyser la situation.	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les caractéristiques de l'incident et les risques associés au produit.
✓ Organiser le lieu de l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> - Délimiter les zones de travail et les périmètres.
✓ Contrôler ou éteindre l'incendie.	<ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner l'agent extincteur. - Déployer les tuyaux. - Approcher l'incendie. - Appliquer l'agent extincteur. - Éteindre l'incendie de liquide inflammable ou contrôler l'incendie de gaz inflammable.
✓ Remettre les outils et les équipements en service.	<ul style="list-style-type: none"> - Nettoyer et entretenir les outils et les équipements.
✓ Pour l'ensemble :	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les règles de santé et de sécurité.

Politiques de qualification professionnelle de l'ENPQ

Influence indue

Aucun individu, organisation ou groupe ne doit pouvoir exercer une influence indue ou inappropriée sur le contenu ou les activités de qualification professionnelle de l'ENPQ. Aucun instructeur qui donne un cours ou qui est directement impliqué dans la formation ne peut agir à titre d'examineur pour ce cours. Tous les instructeurs accrédités par l'ENPQ qui donnent un cours de l'ENPQ doivent respecter un code d'éthique et doivent dispenser la formation de manière à ne pas placer les individus, les organisations ou les groupes dans une situation désavantageuse par rapport à d'autres individus, organisations ou groupes.

Les examinateurs

Les examinateurs sont des employés de l'ENPQ qui réalisent les tâches nécessaires à la bonne conduite des processus de qualification professionnelle. Ce sont ces personnes qui surveillent les examens écrits et qui administrent les examens pratiques. Les examinateurs doivent respecter des règles strictes en matière de santé et de sécurité au travail, dans le respect des politiques et procédures de l'ENPQ et des réglementations provinciales.

Les examinateurs doivent appliquer, entre autres, les procédures suivantes :

1. Aucun candidat ne peut quitter les lieux pendant l'examen;
2. Lors des examens théoriques, les candidats doivent laisser au bureau de l'examineur tous les équipements de communication en position éteinte (téléphone cellulaire, téléavertisseur, walkie-talkie, etc.);
3. Lors des examens pratiques, les candidats doivent laisser dans un endroit désigné tous les équipements de communication en position éteinte (téléphone cellulaire, téléavertisseur, walkie-talkie, etc.). Deux endroits clairement indiqués doivent être organisés : le premier pour l'attente et la préparation à l'examen, le second pour l'examen. Tous les candidats doivent être identifiés et un système de dénombrement du personnel doit être mis en place pour superviser les candidats.

Plagiat et fraude

L'ENPQ n'accepte aucune activité de nature frauduleuse, du plagiat, de la mauvaise conduite ou de la conduite de nature criminelle dans ses processus de qualification professionnelle. Toute personne prise en délit de fraude ou de mauvaise conduite sera automatiquement exclue des processus de qualification professionnelle de l'ENPQ pour une période de deux ans. Toute récidive exclura la personne des processus de qualification professionnelle de l'ENPQ.

Si de la fraude, du plagiat ou de la mauvaise conduite est documentée pendant les processus de qualification professionnelle de l'ENPQ, le registraire peut annuler l'examen pour la personne fautive ou pour toutes les personnes présentes à cet examen, selon la gravité et l'étendue de la fraude. Si un certificat de qualification professionnelle a été délivré par l'ENPQ à une personne et qu'il est déterminé que ce certificat a été obtenu par de la fraude, du plagiat ou de la mauvaise conduite, le registraire peut suspendre la qualification professionnelle de cette personne.

Besoins particuliers

Si un candidat éprouve de la difficulté comme la dyslexie et s'il a besoin d'assistance pour lire les questions d'un examen, il doit en informer l'ENPQ avant de s'inscrire à l'examen de qualification professionnelle afin que le personnel du registrariat puisse assigner un examinateur pour l'accompagner lors de l'examen. Le candidat doit par contre être conscient qu'en certaines occasions il devra utiliser lui-même la documentation fournie, comme le Guide des mesures d'urgence par exemple.

Seuil de réussite

Le seuil de réussite de l'examen théorique est fixé à 60 % et celui des examens pratiques, à 80 %. Le résultat est transmis au candidat par la mention « Réussite » ou « Échec ».

Le candidat qui échoue à l'examen théorique ou pratique devra se présenter à une session de reprise de cet examen pour être réévalué.

Communication des résultats

L'École doit communiquer les résultats aux candidats à l'intérieur d'un délai de 20 jours ouvrables à partir de la date de réception de tous les documents d'examen retournés par l'examineur. Les résultats sont inscrits dans le dossier électronique du candidat sur la plateforme COBA à l'adresse suivante : <https://portail-pompier.enpq.qc.ca/colnet/login.asp>. Le candidat accède à son dossier au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe personnels. Un constat d'échec qui précise les éléments de compétence non maîtrisés est émis par l'École à l'élève qui est en échec.

Appel

Le processus d'appel de l'ENPQ est constitué des étapes suivantes :

1. Si un candidat souhaite en appeler à propos d'un examen qu'il a complété, il doit soumettre une demande écrite dans les 60 jours suivant la communication des résultats.
2. Le candidat soumet sa demande au registrariat à l'aide du formulaire « Demande de révision de note » accessible à partir du site Internet de l'École.
3. Le coordonnateur à la qualification professionnelle transmet la réponse au candidat dans les 30 jours suivant la réception de la demande du candidat.
4. Le résultat accordé après la révision est final.
5. Ce processus s'applique à toute demande de révision de note, incluant les demandes d'équivalences.

Certification professionnelle

L'École délivre un certificat *Pompier II* avec sceau IFSAC au candidat qui a réussi l'examen théorique et tous les examens pratiques du programme *Pompier II*, incluant le cours *Désincarcération*. Un certificat *Désincarcération* est également émis, mais sans sceau IFSAC.